

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 janvier 2020	N° 2020-66

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00

M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 janvier 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission rayonnement et équipements métropolitains	N° 2020-66

QUATUORS A BORDEAUX - Festival Quatuors à Bordeaux 2020 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation :

Bordeaux accueille tous les 3 ans depuis 1999 l'un des concours de quatuors à cordes les plus reconnus au niveau international. Héritier du mythique Concours d'Evian, le Concours de Quatuors à cordes de Bordeaux, organisé en alternance avec les concours de Wingmore Hall à Londres et de Reggio Emilia en Italie, a révélé plusieurs des plus grands quatuors à cordes au monde : les Ebène, Belcea, les Ysaye ou Hagen.

L'événement Quatuors à Bordeaux s'organise sur 3 ans, avec une année de concours et deux années de festivals. L'année de concours offre un rayonnement international à l'événement. Les deux années interstitielles et festivières ont pour objectif d'ancrer le concours dans l'agglomération par l'organisation de concerts et master-classes.

L'année 2020 est une année de festival. Le prochain concours se déroulera en 2022.

Précédemment dirigé par les violoncellistes Alain Meunier et Bernard Lummeaux, l'arrivée en 2020 du Quatuor Modigliani à la tête du projet ambitionne de faire de Bordeaux et de son agglomération un haut-lieu du quatuor à cordes.

Le Festival Quatuors à Bordeaux 2020, du 22 au 29 mai :

L'année 2020 est une année de festival, de travail et d'aide au développement pour quatre jeunes quatuors invités. Des conférences, des master-classes publiques et des concerts, seront organisés avec l'ambition de montrer que la musique classique est vivante et universelle lorsqu'elle est présentée de manière moderne, ouverte et ambitieuse.

Dix concerts seront programmés sur Bordeaux et son agglomération.

La villa 88 et la Cour Mably à Bordeaux, ainsi que le Théâtre des Quatre Saisons-scène conventionnée Musiques à Gradignan seront les principaux lieux d'accueil des master-classes qui auront lieu tous les jours du 22 au 27 mai 2020, en journée.

Le festival sera également l'occasion de projets pédagogiques avec des scolaires. Les élèves du Conservatoire, les étudiants du Pôle d'enseignement supérieur musique et danse Bordeaux Aquitaine et les

enfants inscrits au programme Demos bénéficieront d'un accès prioritaire à certaines master-classes ainsi qu'aux concerts.

Une attention spécifique aux publics très éloignés des propositions culturelles sera apportée par l'organisation d'un concert à la maison d'arrêt de Gradignan.

Des conférences publiques autour des instruments et des œuvres du répertoire seront organisées.

Le festival sera un grand moment de fête et de concerts avec la programmation en ouverture et en clôture d'artistes de quatuor à cordes internationalement reconnus : les Français du Quatuor Modigliani et les Allemands d'Artemis.

Une approche pluridisciplinaire mêlant musique classique et danse, art contemporain, cinéma, vin et littérature sera proposée aux publics.

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre de l'organisation du Festival Quatuors à Bordeaux à hauteur de 10 000 €.

Indicateurs financiers

Seul le budget de l'année 2020 est ici présenté, Bordeaux Métropole étant sollicitée pour la première fois dans le soutien à cette manifestation.

	Budget N
Charges de personnel / budget global	29,25 %
% de participation de BM / Budget global	9,43 %
% de participation des autres financeurs / Budget global	
Commune	5 000 € – 4,72 %
Département	5 000 € – 4,72 %
Région	5 000 € - 4,72 %

Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel de l'action est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences, et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires métropolitains »,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n° 2020-00086 formulée par Quatuors à Bordeaux en date du 9 juillet 2019,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet de Quatuors à Bordeaux entre pleinement dans le cadre de l'intérêt métropolitain de la délibération n°2011/0778, au-delà de son intérêt culturel et artistique, au travers de son impact sur le développement économique de l'agglomération, la cohésion territoriale ainsi que l'image, l'attractivité et le rayonnement de la métropole, et touche un public large sur Bordeaux et sa métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 10 000 € en faveur de Quatuors à Bordeaux pour l'organisation et le suivi de son festival,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2020, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JANVIER 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2020	le Conseiller délégué,
	Monsieur Michel HERITIE